

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 530

27 février 2014

### SOMMAIRE

Arch Engeneerie S.A. ....	25440	Palais Investissements S.A. ....	25396
Arle S.A. ....	25440	Partapar S.A. ....	25396
Barclays BCLI no. 1 S.à r.l. ....	25438	Pattina S.A. ....	25396
BCLI no. 1 S.à r.l. ....	25438	Pavagest S.A. ....	25396
Eaton Services S.à r.l. ....	25427	Plutal S.à r.l. ....	25396
Fair Zero S.à r.l. ....	25399	Polonia Property II S.à.r.l. ....	25398
F.D.Q. S.A. ....	25399	Poss Schuhhandelgesellschaft S.à r.l. ....	25395
Fourteen Pansy S.à r.l. ....	25398	Rock UK Real Estate Holdings S.à r.l. ....	25395
Heavy Crane S.A. ....	25401	Rubis S.A. ....	25395
Heavy Crane S.à r.l. ....	25401	Simple E-Solutions S.A. ....	25395
Kymco Lux S.A. ....	25400	Somerston Resources Luxembourg S.à r.l. .....	25394
Lehman Brothers Merchant Banking Asso- ciates IV (Europe) S.à r.l. ....	25400	Somerston Resources (SK) Holdings S.à r.l. .....	25394
Mercator S.à r.l. ....	25400	S-Process Equipment International S. à r.l. .....	25395
Northeast Loans S.à r.l. ....	25397	Telecommunications Industry S.A. ....	25394
Ontex II-A S.à r.l. ....	25398	TradeNet S.à r.l. ....	25394
Optique Milbert S.à r.l. ....	25399	Venplan S.à r.l. ....	25417
PAGAC Encore Holding I Sàrl ....	25397		
Pah Holdco Sàrl ....	25397		
Palais Investissements S.A. ....	25397		

**Telecommunications Industry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 166.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011956/9.

(140013416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**TradeNet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7B, rue Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 179.120.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance le 31 décembre 2013:*

1) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 7b, rue Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TradeNet S.à r.l.

Référence de publication: 2014011948/13.

(140013030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Somerston Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 172.154.

*Extrait des résolutions prise par l'associé unique le 13 janvier 2014.*

Madame Anna D'Alimonte, ayant son adresse professionnelle au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de Gérant A de la Société avec effet au 8 Janvier 2014.

Monsieur Yves Cheret, ayant son adresse professionnelle au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé comme Gérant A de la Société avec effet au 8 Janvier 2014.

Luxembourg, le 20 Janvier 2014.

Daniela Klasén-Martin

*Gérante*

Référence de publication: 2014011902/16.

(140013215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Somerston Resources (SK) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 172.213.

*Extrait des résolutions prise par l'associé unique le 13 janvier 2014*

Madame Anna D'Alimonte, ayant son adresse professionnelle au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de Gérant A de la Société avec effet au 8 Janvier 2014.

Monsieur Yves Cheret, ayant son adresse professionnelle au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé comme Gérant A de la Société avec effet au 8 Janvier 2014.

Luxembourg, le 20 Janvier 2014.

Daniela Klasén-Martin

*Gérante*

Référence de publication: 2014011901/16.

(140013216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**S-Process Equipment International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 130.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2014011894/11.

(140013032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Rubis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 151.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011892/9.

(140013414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Rock UK Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 168.366.

Il résulte d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société datée du 30 Août 2013 que l'adresse professionnelle de gérant a été changée de la manière suivante:

- Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., demeurant professionnellement au 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014011885/15.

(140012903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Poss Schuhhandelgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 34, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 100.138.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011879/10.

(140012933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Simple E-Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 86.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011920/9.

(140012954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Plutal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 25, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 97.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLUTAL SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014011877/11.

(140013116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Pavagest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 104.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014011865/11.

(140013150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Pattina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 80.906.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011864/9.

(140013419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Partapar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 47.519.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTAPAR S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014011859/12.

(140013233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Palais Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 89.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014011856/11.

(140013153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Palais Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 89.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014011855/11.

(140013152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Pah Holdco Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 164.646.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011854/10.

(140013480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**PAGAC Encore Holding I Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 183.305.

EXTRAIT

Veillez noter le changement de nom de l'associé de la Société comme suite:

- PAGAC VI Limited a été renommé PAGAC Encore Holding I (HK) Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014011853/15.

(140012991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Northeast Loans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 183.155.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société réuni en son siège le 2 janvier 2014, que:

La société Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67895, a été nommée réviseur d'entreprises agréé avec effet au 2 janvier 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014011818/18.

(140013109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Polonia Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 252.880,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011846/11.

(140013313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Ontex II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.226.208,67.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.882.

L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 17 janvier 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet immédiat de Martin Davidson en qualité de gérant de classe B de la Société, ayant son adresse professionnelle au 301 Commerce Street, 76102, Fort Worth, Texas, Etats-Unis d'Amérique; et

- la nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée d'Alexandra Matias en qualité de gérant de classe B de la Société, ayant son adresse professionnelle au 5C rue Eugene Ruppert 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 17 janvier 2014, composé comme suit:

- Michael FURTH, gérant de classe A
- Dominique LE GAL, gérant de classe A
- Pedro FERNANDES DAS NEVES, gérant de classe B
- Alexandra MATIAS, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Dominique Le Gal

*Gérant de classe A*

Référence de publication: 2014011834/23.

(140012971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Fourteen Pansy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.389.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 20 décembre 2013, que l'associé unique de la Société, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Insight Venture Partners VIII (Co-Investors), L.P., une exempted limited partnership constituée et régie selon les lois des Îles Caïman, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro MC-71024, ayant son siège social à l'adresse suivante: Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman.

En conséquence, les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique Insight Venture Partners VIII (Co-Investors), L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Fourteen Pansy S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014011624/20.

(140013191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**F.D.Q. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.339.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 16 janvier 2014 à 17.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions:*

L'Assemblée Générale prend connaissance de la démission de Messieurs Koen LOZIE et Joseph WINANDY de leurs postes d'administrateurs avec pouvoir de signature B.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement de Messieurs Koen LOZIE et Joseph WINANDY, Administrateurs B démissionnaires, les personnes suivantes:

- Madame Katia CAMBON, née le 24/05/1972 à Le Raincy (France), demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

et

- Madame Mariateresa BATTAGLIA, née le 01/01/1963 à Cropani (CZ) Italie, demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Les mandats de ces administrateurs avec pouvoir de signature B viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale confirme le mandat de Monsieur Umberto QUINTA VALLE, Administrateur avec pouvoir de signature A, qui vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale confirme le mandat de la société THE CLOVER, Commissaire aux Comptes de la société, qui vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle vers le 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Référence de publication: 2014011620/29.

(140012678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Fair Zero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.631,40.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 151.408.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 16 janvier 2014 que MEP Founder Partner II, L.P., associé de la Société, a transféré huit cent cinquante (850) parts sociales détenues dans la Société à ELQ Investors IV Limited, un autre associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011621/14.

(140013554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Optique Milbert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5532 Remich, 3, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 115.892.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Optique Milbert S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014011836/11.

(140013058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Mercator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 158.571.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2014:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Stefan SCHAECKERLE de sa fonction de gérant.

L'Assemblée nomme à la fonction de gérant:

- AKILA FINANCE S.A, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 64.632,

Son mandat est fixé par une durée illimitée.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014011766/17.

(140013583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Kymco Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 134.229.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 24 Juillet 2013 à 14h00*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

Membre du Conseil de Surveillance:

L'Assemblée accepte la démission du Monsieur Yang CHIN-WEN, Vice Directeur Général de Société, né le 16 janvier 1963 à Kaohsiung (Taïwan), résident au 35, Wansing St., Sanmin District, Kaohsiung City 80794, Taïwan, en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée élit en remplacement:

Monsieur CHANG, REN-CHUAN, né le 10 octobre 1962 à Kaohsiung (Taiwan), résident au 35, Wansing St., Sanmin District, Kaohsiung City 80794, Taïwan, en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Le mandat du nouveau membre du Conseil de Surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

M.S.A. INTERNATIONAL S.A. / KWANG YANG MOTOR CO., LTD.

Représentée par M. Gilbert Jost / Représentée par M. Chun-Ping Ko

*The President / The secretary / The scrutineer*

Référence de publication: 2014011728/21.

(140013196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.206.

—  
*Extrait des résolutions du gérant unique prises en date du 21 janvier 2014*

Le gérant unique de la Société a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, vers le 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 21 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Employée de Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Thomas Dewé

Référence de publication: 2014011732/16.

(140013525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---



**Heavy Crane S.A., Société Anonyme,  
(anc. Heavy Crane S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 158.479.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder Heavy Crane S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158479, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 30, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 516 on March 18, 2011.

THERE APPEARED:

Mr. Salvador MORENO GONZÁLEZ-ALLER, residing at C/Pontiente 152, Montealina, Pozuelo De Alarcón, 28223 Madrid, Spain,

Here represented by Mrs. Sophie MONDELLI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, represents the entire issued share capital of the Company, so that the Meeting can validly deliberate on all the items of the agenda, of which the shareholders have been duly informed.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 18,500 (eighteen thousand five hundred Euro) in order to bring it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) by the issue of 18,500 (eighteen thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 1 (one euro) each.

3. Subscription and payment of the share capital increase by conversion in share capital of the share premium.

4. Modification of the object of the Company as follows: "The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions which directly or indirectly favour or relate to its object."

5. Acknowledgement and acceptance of the resignations of Mr. Matthijs Bogers and Mr. Stéphane Hépineuze as managers of the Company.

6. Discharge (*quitus*) to the above resigning managers for the performance of their respective duties from the date of their respective appointment until the date of their respective resignation.

7. Decision to change the legal form of the Company from of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme).

8. To adapt the Articles of the Incorporation to the legal form of a public limited liability company (société anonyme), subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety.

9. Appointment of Mr. Matthijs Bogers, Mr. Stéphane Hépineuze and Mrs. Mombaya Kimbulu, as directors of the Company for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2019.

10. Appointment of European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l. as statutory auditor of the Company for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2019.

11. Miscellaneous.

II. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves duly convened and declare they have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of an amount of EUR 18,500 (eighteen thousand five hundred Euro) in order to bring it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) by the issue of 18,500 (eighteen thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 1 (one euro) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Mr. Salvador MORENO GONZÁLEZ-ALLER, prenamed and represented as stated above, declare to subscribe the 18,500 (eighteen thousand five hundred) new shares by the conversion in share capital of the share premium for an amount of 18,500 EUR (eighteen thousand five hundred Euro), which is evidenced to the notary by the auditor report.

*Fourth resolution*

The Meeting decides the modification of the object of the Company as follows:

"The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions which directly or indirectly favour or relate to its object."

*Fifth resolution*

The Meeting acknowledges and accepts the resignations of

- Mr. Matthijs Bogers, professionally residing in Luxembourg, and
- Mr. Stéphane Hepineuze, professionally residing in Luxembourg;

in their capacity as managers of the Company effective on the date hereof.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to give discharge (quitus) to the above resigning managers for the performance of their respective duties from the date of their respective appointment until the date of their respective resignation.

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The change of the legal form of the Company is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the Law and established by Artemis Audit & Advisory S.à r.l., independent auditor, in Luxembourg, dated on December 19, 2013.

The conclusions of this report are the following:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actifs et passifs de la société Heavy Crane S.à r.l. au 19 décembre 2013 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 31.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1 chacun et libérées à hauteur de 100%, soit à EUR 31.000.-"

This report will remain attached to the present deed.

The 31,000 (thirty one thousand) existing shares are exchanged against 31,000 (thirty one thousand) shares with a par value of EUR 1 (one Euro), and are subscribed as follows:

Mr. Salvador MORENO GONZALEZ-ALLER . . . . .	31,000
TOTAL . . . . .	31,000

*Eighth resolution*

In addition to the above amendments and as a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to adapt the Articles of the Incorporation to the legal form of a public limited liability company (société anonyme), restate and renumber the Articles in their entirety as follows:

« **Art. 1. Form and name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under Luxembourg law under the name Heavy Crane S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality directors, of the board of directors of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

**Art. 4. Corporate objects.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company,

and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company in the manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives).

For shares in registered form, a register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Powers of the general meeting of shareholder(s) of the Company.** As long as the Company has only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders of the Company. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the general meeting of shareholders of the Company shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the sole shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 9. Annual General Meeting of the Shareholders - Other Meetings.** The annual general meeting of shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Friday in June of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting of shareholder(s) of the Company shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a general meeting of the shareholders of the Company by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholder(s) attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 10. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the general meetings of the shareholder of the Company, unless otherwise provided herein.

The board of directors of the Company or, as the case may be, the sole director, as well as the statutory auditors may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more

shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any general meeting of the shareholders of the Company. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant general meeting.

Convening notices for every general meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to registered shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened general meeting of the shareholders of the Company will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a general meeting of the shareholders of the Company where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at 15 (fifteen) days interval at least and 15 (fifteen) days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant general meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

A shareholder may act at any general meeting of the shareholders of the Company by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the general meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the general meeting's bureau.

The minutes of the general meeting of the shareholders of the Company will be signed by the members of the bureau of the general meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the general meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board.

**Art. 11. Management.** For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors composed of at least 3 (three) directors who need not be shareholders of the Company. The sole director and the members of the board of directors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholder(s) of the Company. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company. In the absence of any remaining directors, a general meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 12. Meetings of the board of directors of the Company.** The board of directors may appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and of the resolutions passed at the general meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the

board of directors of the Company. In his/her absence, the other members of the board of directors of the Company will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors of the Company shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting, which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

The board of directors of the Company can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Decision are taken by the majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the board of directors of the Company held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a sole director.

**Art. 13. Minutes of meetings of the board of directors of the Company or of resolutions of the sole director.** The resolutions passed by the sole director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the Chairman or a member of the board of directors of the Company who presided at such meeting or all the directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the sole director shall be signed by the sole director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board or the sole director (as the case may be).

**Art. 14. Powers of the board of directors of the Company.** The board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles to the general meeting fall within the competence of the board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director.

**Art. 15. Delegation of powers.** The board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the board of directors of the Company or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The board of directors of the Company, or as the case may be, the sole director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the board of directors of the Company, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature

of the sole director. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the board of directors of the Company or the sole director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 15 above.

**Art. 17. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of shareholder (s) of the Company. This paragraph does not apply to a sole director.

For so long as the Company has a sole director, the transactions entered into by the Company and the sole director and in which the sole director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following general meeting of shareholder(s) of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the board of directors of the Company or the sole director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 19. Statutory Auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor (s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

**Art. 20. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and ends on 31 December of the following year.

**Art. 21. Annual accounts.** Each year, at the end of the financial year, the board of directors of the Company or, as the case may be, the sole director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Company Law.

At the latest one month prior to the annual general meeting of the shareholder(s) of the Company, the board of directors of the Company or, as the case may be, the sole director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor (s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual general meeting of shareholder(s) of the Company, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the board of directors of the Company and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 22. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Company Law.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company or, as the case may be, the sole director and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company or, as the case may be, the sole director.

The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

**Art. 23. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 10 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law."

#### *Ninth resolution*

The Meeting resolves to appoint the following persons as directors of the Company effective as of the date hereof for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2019:

- Mr. Matthijs BOGERS, born on November 24, 1966 in Amsterdam, The Netherland, having his professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Mr. Stéphane HEPINEUZE, born on July 18, 1977, in Dieppe, in France, having his professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Mrs. Mombaya KIMBULU, born on August 9, 1973, in Kinshasa, in Republic democratic of Congo, having his professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

#### *Twelfth resolution*

The Meeting resolves to appoint European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the trade and company register of Luxembourg under the number B33065, as the Company's statutory auditor with immediate effect for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2019.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26, 26-3, 26-5 and 26-1, paragraph (2) of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,500.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Heavy Crane S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158479, constituée suivant un acte de Maître HELLINCKX, publié au Memorial C numero 516 le 15 Mars, 2011.

A COMPARU:



M. Salvador MORENO GONZÁLEZ-ALLER, demeurant à C/Pontiente 152, Montevalina, Pozuelo De Alarcón, 28223 Madrid, Espagne,

représenté par Madame Sophie MONDELLI, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été informés au préalable.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 18.500 (dix-huit mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune à EUR 31.000 (trente et un mille euros) par l'émission de 18.500 (dix-huit mille cinq cents) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social par incorporation au capital de la prime d'émission.

4. Modification de l'objet social comme suit: «La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses obligations et engagements propres et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, de manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.»

5. Constatation et acceptation des démissions de M. Matthijs Bogers et M. Stéphane Hépineuze en tant que gérants de la Société.

6. Décharge (quitus) aux gérants démissionnaires mentionnés ci-dessus pour l'exécution de leur mandat respectif depuis la date de leur nomination respective jusqu'à la date de leur démission respective.

7. Décision de modifier la forme juridique de la Société de celle d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.

8. Adapter les statuts à la forme légale d'une société anonyme, refonte subséquente et renumérotation des Statuts dans leur intégralité.

9. Nomination de M. Matthijs Bogers, M. Stéphane Hépineuze et Mme Mombaya Kimbulu, en tant qu'administrateurs de la Société pour un terme qui s'achèvera à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2019.

10. Nomination de European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société pour un terme qui s'achèvera à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2019.

11. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes unanimement:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 18.500 (dix-huit mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune à EUR 31.000 (trente et un mille euros) par l'émission de 18.500 (dix-huit mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement intégral de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

M. Salvador MORENO GONZÁLEZ-ALLER prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les 18.500 (dix-huit mille cinq cents) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par la conversion de la prime d'émission en capital d'un montant de EUR 18.500 (dix-huit mille cinq cents euros), qui est documenté au notaire dans le rapport du réviseur.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses obligations et engagements propres et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, de manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée constate et accepte les démissions de M. Matthijs Bogers, M. Stéphane Hépineuze et M. Julien François en tant que gérants de la Société avec effet à la date des présentes.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge (quitus) aux gérants démissionnaires mentionnés ci-dessus pour l'exécution de leur mandat respectif depuis la date de leur nomination respective jusqu'à la date de leur démission respective.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le changement de la forme juridique de la Société est effectué sur la base d'un rapport satisfaisant aux articles 26-1 et 31-1 de la Loi et établi par Artemis Audit & Advisory S.à r.l., réviseur indépendant à Luxembourg, en date du 19 décembre 2013.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actifs et passifs de la société Heavy Crane S.à r.l. au 19 décembre 2013 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 31.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1 chacun et libérées à hauteur de 100%, soit à EUR 31.000.-"

Le présent rapport restera annexé au présent acte.

Les 31.000 (trente et une mille) parts sociales existantes seront échangées contre 31.000 (trente et une mille) actions avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et seront souscrites comme suit:

M. Salvador MORENO GONZALEZ-ALLER .....	31.000 actions
TOTAL .....	31.000 actions

#### *Huitième résolution*

En plus des modifications ci-dessus et en conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide d'adapter les statuts à la forme légale d'une société anonyme, de reformuler et de renuméroter les Statuts dans leur intégralité comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Heavy Crane S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents Statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses obligations et engagements propres et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, de manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Pour les actions sous forme nominative, un registre des actions est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires / de l'actionnaire de la Société.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un actionnaire unique, l'actionnaire unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'actionnaire unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi de juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité de gérant, le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales de(s) l'actionnaire(s) pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

**Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, procurations et vote.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une l'assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée 5 (cinq) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins et 8 (huit) jours avant l'assemblée générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées 8 (huit) jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux des assemblées générales annuelles des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'assemblée générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du conseil d'administration ou deux administrateurs.

**Art. 11. Administration de la Société.** Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins 3 (trois) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'administrateur unique et les membres du conseil d'administration sont élus pour un terme ne pouvant excéder 6 (six) ans et ils sont rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la Personne Morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément un nouveau Représentant comme successeur.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société. L'assemblée générale de (s) l'actionnaire(s) de la Société détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société. En l'absence d'administrateurs disponibles, l'assemblée générale devra rapidement être convoquée par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration peut nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des décisions de l'assemblée générale ou de l'actionnaire unique. Le Président préside toutes les réunions du conseil d'administration de la Société. En son absence, les autres membres du conseil d'administration de la Société nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du conseil d'administration de la Société sont convoquées par le Président par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration de la Société.

Tout administrateur peut se faire représenter au conseil d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du conseil d'administration de la Société tenue par un de ces moyens sera considérée comme tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par chaque administrateur. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique.

**Art. 13. Procès-verbaux de réunions du conseil d'administration de la Société et des résolutions de l'administrateur unique.** Les résolutions prises par l'administrateur unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société sont signés par le Président ou un autre membre du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par tous les administrateurs ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'administrateur unique sont signés par l'administrateur unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou deux membres du conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du conseil d'administration de la Société ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'administrateur unique en cas d'administrateur unique. La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société ou l'admini-

nistrateur unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 15 ci-dessus.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société. Ce paragraphe ne s'applique pas à l'administrateur unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'administrateur unique se sont engagés et dans lesquelles l'administrateur unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du conseil d'administration de la Société ou de l'administrateur unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 18. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas 6 (six) ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société, le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, soumettra le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi, seront déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, et doivent être payés au lieu et aux moments choisis par le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas.

Le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 23. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société décidant cette liquidation. L'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

**Art. 24. Droit applicable.** Tous les points qui ne sont pas expressément prévus par les présents Statuts seront tranchés en application de la Loi.»

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la Société avec effet à la date des présentes pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2019:

- M. Matthijs BOGERS, né le 24 Novembre, 1966 à Amsterdam, au Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- M. Stéphane HEPINEUZE, né le 28 Juillet, 1977, à Dieppe, en France, ayant son adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Mme Mombaya KIMBULU, né le 9 Août, 1973, à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, ayant son adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer European Trust Services S.à r.l., ayant son siège au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B33065 comme commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date des présentes pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2019.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26, 26-3, 26-5 et s'il y a lieu 26-1, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 2.500.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: S. MONDELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60190. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008433/888.

(140009774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.



**Venplan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 395.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 183.128.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Venrey S.à r.l., a private limited liability company established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

H2P4 S.à r.l., a private limited liability company established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**1. Corporate Form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Venplan S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is three hundred ninety-five thousand Euros (EUR 395,000.-) divided into three hundred ninety-five thousand (395,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. Future class B shares can be issued by the Company and subscribed by the Shareholders (the "Class B Shares", together with the Class A Shares, the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Board of Managers subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Board of Managers subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The holder(s) of Class B Shares are entitled to a preferred reimbursement right in case of capital reduction or profit distribution or to any other circumstances giving right to a refund to the Shareholders.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that

representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting and subject to the provisions of any shareholders' agreement to be entered into between the Shareholders (the "Shareholders' Agreement");

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

7.3 If the Majority Shareholder benefits from a bona fide proposal of a third party dealing at arm's length terms to acquire 100% of its shares (the "Drag Shares"), the Minority Shareholder shall have the obligation, if so requested by the Majority Shareholder, to transfer all of its Class A Shares to the person to whom the Majority Shareholder will transfer its Drag Shares (the "Drag Along Right"). The conditions for the exercise of the Drag Along Right shall be subject to the terms of the Shareholder's Agreement.

#### **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by at least three (3) managers (the "Managers"), including at least two (2) class A Managers (each a "Class A Manager") and one (1) class B Manager that shall be a Luxembourg based manager (each a "Class B Manager"), who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 the sole signature of any Class A Manager;

10.2 the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any Class A Managers, individually, may delegate any of the Board of Managers' powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman (the "Chairman").

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority. The Chairman shall have a casting vote in case of a tie.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this

way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

### **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than three quarter of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Any decisions affecting the rights of the Minority Shareholder shall be passed by a majority of ninety-five (95%) percent of the Shares.

13.5 Subject as provided in Article 13.3 and 13.4, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.7 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9

13.9.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.9.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.9.1 and the above provisions of Article 13.9.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

**14. Business year.** The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31 December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2013.

### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law, these Articles and any Shareholders' Agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders of the Company, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision whether to distribute any amount available for distribution and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the shareholders and, subject to the Shareholders' Agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders and the Company, in the following proportions:

15.3.1 the holder(s) of Class B Shares are entitled to a preferred dividend equal to (but also limited) of 12% per year and shall also give right to a preferred reimbursement in case of capital reduction or profit distribution or to any other circumstances giving right to a refund to the Shareholders; and

15.3.2 all remaining income available for further distribution in the Company, if any, shall be paid to the holder(s) of Class A Shares.

15.4 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.5 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

**17. Definitions.** "Majority Shareholder" means the holder of 90% or more of the Class A Shares and all of the Class B Shares.

"Minority Shareholder" means the holder of 10% or less of the Class A Shares.

**18. Interpretation and Luxembourg law.**

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

*Subscription - Payment*

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

Venrey S.à r.l. . . . .	355,500 Class A Shares
H2P4 S.à r.l. . . . .	39,500 Class A Shares
Total: . . . . .	395,000 Class A Shares

All these Shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the sum of three hundred ninety-five thousand Euros (EUR 395,000.-) corresponding to the share capital of three hundred ninety-five thousand Euros (EUR 395,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,200.-.

*Shareholder's resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1.- The following persons are appointed as manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Private Equity Finance & Investment Management Company SA, a société anonyme company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 116 avenue des Statuaires, B-1180 Bruxelles, Belgium and registered under number 0895.163.114, as Class A Manager;

- Mr. Raymond DEBBANE, born on 10 March 1955 in Lebanon, residing professionally at 750 Lexington Avenue, New York, NY 10022, United States of America, as Class A Manager; and

- Mrs. Stéphanie GRISIUS, born in Luxembourg, on 27 May 1976 and professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

2.- The Company shall have its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he /she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Venrey S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

H2P4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités compétentes.

Lesquelles comparantes représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme et dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Venplan S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

### 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

### 3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient pour l'heure un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, obligations non-garanties, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Détentric") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle une Entité Détentric a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette ou d'une obligation financière;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est de trois cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 395.000,-) divisé en trois cent quatre-vingt-quinze mille (395.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. De futures parts sociales de classe B peuvent être émises par la Société et souscrites par les Associés (les "Parts Sociales de Classe B", et avec les Parts Sociales de Classe A les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales au moment pertinent, et "Associé" sera interprété en conséquence.

5.2 La Société pourra établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions concernant l'utilisation du Compte de Prime d'Emission seront prises par le(s) Gérant(s) conformément à la Loi de 1915 et les présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en rémunération de cette contribution et peut affecter ces contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions concernant l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) conformément à la Loi de 1915 et les présents Statuts. Afin de dissiper tout doute, toute décision ci-dessus mentionnée pourra, sans que cela ne soit une obligation, affecter tout montant alloué à un contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de provisions différentes dans les présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

## **6. Indivisibilité des parts.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

## **7. Transfert des parts sociales.**

7.1 Lorsqu'il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Lorsqu'il y a plusieurs Associés:

7.2.1. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts des Parts Sociales;

7.2.2. Les Parts Sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément des propriétaires de Parts Sociales représentant les trois-quarts des Parts Sociales appartenant aux survivants ou dans les circonstances envisagées à l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3. Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

7.3 Si l'Associé Majoritaire bénéficie d'une proposition bona fide d'une tierce partie proposant d'acquérir 100% de ses parts aux conditions du marché (les "Parts Sociales Sortantes"), l'Associé Minoritaire pourra avoir l'obligation, si l'Associé Majoritaire le demande, de transférer toutes ses Part Sociales de Classe A à la personne à laquelle l'Associé Majoritaire envisage de transférer ses Parts Sociales Sortantes (le "Obligation de Sortie Conjointe"). Les conditions pour l'exercice de l'Obligation de Sortie Conjointe sont soumises aux termes du Pacte d'Associés.

## **8. Administration.**

8.1 La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants (les "Gérants"), y inclus au moins deux (2) Gérants de classe A (chacun un "Gérant de Classe A") et un (1) Gérant de classe B (chacun un "Gérant de Classe B") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Les Gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée et liée vis-à-vis des tiers:

10.1 par la seule signature d'un (1) Gérant de Classe A;

10.2 par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B;

10.3 par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir a été délégué, conformément à l'Article 11.

**11. Mandataire des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, les Gérants de Classe A pourront individuellement déléguer n'importe lesquels des pouvoirs du Conseil de Gérance pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

## **12. Réunions du Conseil de Gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Elles se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant



au quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participer en personne à la Réunion du Conseil selon l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité des votes des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participantes à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

### **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus que trois quarts des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Toutes les décisions affectant les droits de l'Associé Minoritaire seront adoptées à la majorité de quatre-vingt-quinze (95%) pourcents des Parts Sociales.

13.5 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3 et 13.4, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.7 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.9

13.9.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.9.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.9.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.9.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou pas.

**14. Exercice social et comptes annuels.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu qu'à titre de mesure de transition, la première année sociale de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

### **15. Distributions sur parts sociales.**

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Dans la mesure où des fonds sont disponibles pour distribution dans la Société et où une distribution est permise tant par la Loi, les Statuts, que par tout Pacte d'Associés qui serait conclu à un moment donné entre les Associés et la Société, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds disponibles pour une distribution et d'en déterminer le montant sera adoptée à la majorité des votes des associés et, en conformité avec les dispositions du Pacte d'Associés qui serait conclu à un moment donné entre les Associés et la Société, conformément aux dispositions suivantes:

15.3.1 les détenteurs des Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir un dividende préférentiel égal à (mais aussi limitée à) 12% pour une telle année et doit aussi donner droit à un remboursement préférentiel au cas d'une réduction de capital ou de distribution de profit ou toute autre circonstance donnant droit au remboursement aux Associés; et

15.3.2 s'il reste des revenus disponibles dans la Société pour de futures distributions, ils devront être alloués aux détenteurs des Parts Sociales de la Classe A.

15.4 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par Résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.5 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés, d'une prime d'émission et d'autres réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

**16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

**17. Définitions.** "Associé Majoritaire" désigne le détenteur de 90% ou plus des Parts Sociales de Classe A et toutes les Parts Sociales de Classe B.

"Associé Minoritaire" désigne le détenteur de 10% ou moins des Parts Sociales de Classe A.

## **18. Interprétation et Loi luxembourgeoise.**

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(a) Un genre, inclut tous les autres genres

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

18.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Venrey S.à r.l. ....	355.500 Parts Sociales de Classe A
H2P4 S.à r.l. ....	39.500 Parts Sociales de Classe A
Total: .....	395.000 Parts Sociales de Classe A

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trois cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 395.000,-) correspondant au capital social de trois cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 395.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.200,-.

*Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Les personnes suivantes sont nommées gérant de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- Private Equity Finance & Investment Management Company SA, une société anonyme de droit belge ayant son siège sociale à Avenue des Statuaires 116, B-1180 Bruxelles, Belgique, enregistrée au registre de commerce belge sous le numéro 0895.163.114, comme Gérant de Classe A;

- Monsieur Raymond DEBBANE, né au Liban le 10 mars 1955, ayant son adresse professionnelle à 750 Lexington Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, comme Gérant de Classe A; et

- Madame Stéphanie GRISIUS, née à Luxembourg, le 27 mai 1976 ayant son adresse professionnelle à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Classe B.

2.- Le Siège Social de la Société est établi à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56778. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003951/586.

(140002931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

**Eaton Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.394.

Ce document remplace celui annexé au dépôt L140008487 fait le 15 /01/2014

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Eaton Holding SRL, a limited liability company governed by the laws of Barbados, with its registered office at c/o The Corporate Secretary Limited, Whitepark House, White Park Road, Bridgetown, Barbados and registered with the Barbados Register under number 508 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Conrad Proulx, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 December 2013.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated above, has requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder is the sole shareholder of Eaton Services Limited, an exempted company incorporated with limited liability in Bermuda, in process of discontinuing from Bermuda pursuant to the Bermuda Companies Act 1981, as amended, having its registered office at Codan Services Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 12, Bermuda and registered with the Register of Companies of Bermuda under number 37923 (the "Company").

II. The Sole Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

### Agenda

1 Acknowledgement of the unanimous written resolutions of the directors of the Company dated 19 December 2013 regarding the transfer of the registered office and the central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders.

2 Transfer of the registered office and the central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders.

3 Adoption of the Luxembourg nationality and submission of the Company to Luxembourg laws, adoption of the legal form of a société à responsabilité limitée and change of the Company's name to "Eaton Services S.à r.l.".

4 Approval of a director's declaration of solvency to be submitted to the notary.

5 Acknowledgement that the value of the Company's assets and liabilities corresponds at least to the Company's issued share capital of three hundred twenty six million seven hundred twenty-two thousand six hundred dollars of the United States of America (USD 326,722,600.-), and subsequently, that the Company complies with the Luxembourg statutory requirements of the minimum share capital applicable for a société à responsabilité limitée.

6 Complete restatement of the Company's articles of association in order to comply with Luxembourg laws in this respect.

7 Determination of the registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

8 Setting of the number of managers of the Company at three (3) and appointment of the following as managers of the Company for an unlimited duration:

- Ms Solange Savarinayagam;
- Mr Grégory Ghislain Dujardin; and
- Mr Alexis Hubert.

III. The undersigned notary has received an opinion from a Bermuda legal counsel stating among others that the laws of Bermuda permit the Company to discontinue under the laws of Bermuda and continue in Luxembourg, without dissolution of the Company.

IV. The Sole Shareholder, represented as above mentioned, requested the notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the unanimous written resolutions of the directors of the Company dated 19 December 2013 which resolved, among others:

- to transfer the registered office and the central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- to set the date of effectiveness of the transfer of the registered office and the central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders; and
- to approve the director's declaration of solvency.

Said resolutions of the directors of the Company after signature ne varietur by the proxyholder and the notary will remain attached to the present deed.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office and the central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders.

The Sole Shareholder resolved to acknowledge that as a result of the above transfer, the Company shall be managed from Luxembourg.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved that as a consequence of the above transfer, the Company shall adopt the Luxembourg nationality, shall be submitted to Luxembourg laws and shall adopt the legal form of a société à responsabilité limitée.

The Sole Shareholder further resolved that the Company will change its name to "Eaton Services S.à r.l.".

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder acknowledged that pursuant to the directors' declaration of solvency dated 30 December 2013, the Company's assets and liabilities amount does correspond at least to the minimum share capital of a Luxembourg société à responsabilité limitée, as required under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Said directors' declaration of solvency, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to proceed with a complete restatement of the Company's articles of association in order to comply with Luxembourg laws in this respect. The Sole Shareholder resolved that the articles of association will henceforth read as follows and will be worded in English to be followed by a French translation whereby the English text shall prevail in case of divergences between the English and the French text:

#### **Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In addition, the Company may also carry out factoring activities in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member. The Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector without due authorisation under any laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Eaton Services S.à r.l.".

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### **Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at three hundred twenty six million seven hundred twenty-two thousand six hundred dollars of the United States of America (USD 326,722,600.-) divided into three million two hundred sixty seven thousand two hundred twenty six (3,267,226) shares with a nominal value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The

shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board may be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a résolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a résolution of the single Shareholder or by a résolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the Managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the Shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to fix the address of the registered office of the Company at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolved to set the number of managers of the Company at three (3) and to appoint the following as managers of the Company:

- Ms Solange Savarinayagam, finance and compliance manager, born on 4 October 1980 in Pondichery, India, residing professionally at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Mr Grégory Ghislain Dujardin, financial analyst, born on 22 August 1973 in Dinant, Belgium, residing professionally at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Alexis Hubert, finance and compliance manager, born on 27 May 1972 in Ulmiz, Switzerland, professionally residing at 7, route de la Longeraie, CH-1110 Morges, Switzerland.

The Sole Shareholder resolved to acknowledge that the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

- Ms Solange Savarinayagam, manager
- Mr Grégory Ghislain Dujardin, manager; and
- Mr Alexis Hubert, manager.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.



The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour de décembre,  
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Eaton Holding SRL, une limited liability company régie par les lois de la Barbade, ayant son siège social à c/o The Corporate Secretary Limited, Whitepark House, White Park Road, Bridgetown, Barbados, inscrite au Registre de commerce de la Barbade sous le numéro 508 (l'«Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Maître Conrad Proulx, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2013.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique est le seul associé de Eaton Services Limited., une exempted company à responsabilité limitée constituée aux Bermudes, actuellement en cours de cessation d'activité aux Bermudes, conformément au Companies Act 1981, tel que modifié, des Bermudes, ayant son siège social à Codan Services Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 12., Bermudes et immatriculée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 37923 (la «Société»).

II. l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1 Constatation des résolutions écrites unanimes prises par les administrateurs de la Société le 19 décembre 2013 concernant le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés.

2 Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés.

3 Adoption de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la Société aux lois du Luxembourg, adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et changement du nom de la Société en «Eaton Services S.à r.l.».

4 Approbation d'une déclaration de solvabilité des administrateurs à soumettre au notaire.

5 Constatation que la valeur des actifs et passifs de la Société correspond au moins au capital social de la Société qui s'élève à trois cent vingt-six millions sept cent vingt-deux mille six cent dollars américains (USD 326.722.600,-), et par conséquent, que la Société remplit les exigences réglementaires luxembourgeoises concernant le capital social minimum applicable à une société à responsabilité limitée.

6 Refonte complète des statuts afin de se conformer à la législation luxembourgeoise en la matière.

7 Fixation du siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

8 Fixation du nombre de gérants de la Société à trois (3) et nomination des personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Madame Solange Savarinayagam,
- Monsieur Grégory Ghislain Dujardin, et
- Monsieur Alexis Hubert.

III. Le notaire soussigné a reçu un avis d'un conseiller juridique des Bermudes indiquant entre autres que les lois des Bermudes permettent à la Société de cesser aux Bermudes et de continuer au Luxembourg, sans dissoudre la Société.

IV. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de constater les résolutions écrites unanimes prises par les administrateurs de la Société le 19 décembre 2013 qui prévoient entre autres:

- de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- d'établir la date du transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à la date de la présente assemblée générale extraordinaire; et
- d'approuver la déclaration de solvabilité des administrateurs.

Ces résolutions des administrateurs de la Société, après signature ne variateur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés.

L'Associé Unique a décidé de constater qu'en conséquence du transfert susvisé, la Société sera dirigée du Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé qu'en conséquence du transfert susvisé, la Société adopte la nationalité luxembourgeoise, se soumet aux lois du Luxembourg et adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée.

L'associé unique a ensuite décidé que la Société changera son nom en «Eaton Services S.à r.l.».

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a constaté qu'en vertu de la déclaration de solvabilité des administrateurs susvisés datée du 30 décembre 2013, le montant des actifs et passifs de la Société correspond au moins au capital social minimum d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, tel que prévu par les lois du Grand-Duché du Luxembourg.

Ladite déclaration de solvabilité des administrateurs, après avoir été signé ne variateur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être pour être enregistré avec lui.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de procéder à une refonte complète des statuts afin de se conformer à la législation luxembourgeoise en la matière. L'Associé Unique a décidé que les statuts seront dorénavant lus comme suit et seront rédigés en anglais suivi d'une traduction française la version anglaise faisant foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un Associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs Associés, dans la limite de quarante (40) Associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

De plus, la Société peut effectuer des opérations d'affacturage au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie. La Société n'entre pas dans une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier sans les autorisations requises sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Eaton Services S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Chapitre II. Capital, parts sociales**

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à trois cent vingt-six millions sept cents vingt-deux mille six cents dollars américains (USD 326.722.600,-) divisé en trois millions deux cents soixante-sept mille deux cent vingt-six

(3.267.226) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars-américains (USD 100,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des Associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être Associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des Associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'Associé unique ou les Associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé unique ou des Associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'Associé unique ou en cas de pluralité d'Associés, par les Associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient Associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des Gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de ce peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux Gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Gérants concernés.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des Associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux Associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des Associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être Associé.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé unique ou, suivant le cas, des Associés.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Le surplus est distribué entre les Associés. Néanmoins, les Associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique a décidé de fixer l'adresse du siège social de la Société au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Septième résolution*

L'Associé Unique a décidé de fixer le nombre de gérants de la Société à trois (3) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Madame Solange Savarinayagam, analyste financière, née le 4 octobre 1980 à Pondichery, Inde, domiciliée professionnellement à 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Grégory Ghislain Dujardin, analyste financier, né le 22 août 1973 à Dinant, Belgique, domicilié professionnellement à 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Alexis Hubert, analyste financier, née à Ulmiz (Suisse) le 27 mai 1972, et domicilié professionnellement à 7, route de la Longeraie, CH-1110 Morges, Suisse.

L'Associé Unique a décidé de constater que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Solange Savarinayagam, gérante,
- Monsieur Grégory Ghislain Dujardin, gérant, et
- Monsieur Alexis Hubert, gérant.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte son évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'un version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Proulx, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2014. REM/2014/37. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008285/585.

(140009389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Barclays BCLI no. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BCLI no. 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 164.088.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Lussac Investments Limited, a limited company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1 Churchill Place London E14 5HP, United Kingdom, and registered with the UK Companies House under number 7885212,

here represented by Me Virginie STALDER-PATIRAS, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

2) Alymere Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.462, whose registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and whose share capital at the date hereof is fixed at three million two hundred thirty-six thousand two hundred eighty Pounds Sterling (GBP 3,236,280.-),

here represented by Me Virginie STALDER-PATIRAS, pre-named, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) "BCLI no. 1 S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.088, which has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 13 October 2011, and which articles of association (the

"Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2976 dated 5 December 2011. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 1 August 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2713 dated 30 October 2013.

The appearing parties represent the whole corporate capital of the Company, and require the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders decide to change the corporate name of the Company from "BCLI no. 1 S.à r.l." into "Barclays BCLI no. 1 S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to subsequently amend article 2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Denomination.** The denomination of the Company is "Barclays BCLI no. 1 S.à r.l."

*Costs and expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de décembre;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1) Lussac Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social 1, Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom et immatriculée auprès du UK Companies House sous le numéro 7885212,

ici représentée par Maître Virginie STALDER-PATIRAS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2) Alymere Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.462, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et dont le capital social est fixé à trois millions deux cent trente-six mille deux cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 3.236.280,-),

ici représentée par Maître Virginie STALDER-PATIRAS, pre-qualifiée, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") d'une société à responsabilité limitée "BCLI no. 1 S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.088, constituée par acte du notaire instrumentant, le 13 octobre 2011, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2976 du 5 décembre 2011. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 1 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2713 du 30 octobre 2013.

Les parties comparantes représentent l'intégralité du capital social et requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de "BCLI no. 1 S.à r.l." en "Barclays BCLI no. 1 S.à r.l."

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 2 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la société est "Barclays BCLI no. 1 S.à r.l."

*Coûts et dépenses*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. STALDER-PATIRAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013. LAC/2013/56272. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009044/101.

(140010260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Arle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 38.

R.C.S. Luxembourg B 164.604.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Hachiville en date du 20 janvier 2014 à 12.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Léon Lucien SCHACKMANN de son poste d'administrateur.

Sont nommés au poste d'administrateur jusqu'au 8 novembre 2017:

Monsieur Fränz ARENDT, né à Ettelbruck (L) le 09.08.1995, demeurant à L - 9956 Hachiville, Maison 38

Monsieur Charel ARENDT, né à Ettelbruck (L) le 03.09.1990, demeurant à L - 9641 Brachtenbach, Maison 7

L'assemblée générale accepte la démission du mandat du commissaire aux comptes de G.T. FIDUCIAIRES S.A., en abrégé G.T.F. S.A.

Est nommée en remplacement au poste de commissaire aux comptes jusqu'au 8 novembre 2017, la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014011469/19.

(140013449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---

**Arch Engeneerie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 146.918.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014011465/11.

(140013151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2014.

---